



PROCES-VERBAL

RÉUNION DU 6 FÉVRIER 2026

Le conseil municipal a été convoqué le 30 janvier 2026 pour une réunion le 6 février 2026 à 20h30.

Membres présents : Bruno FLEURY, Maxime LAMARQUE Chrystelle MATHIS, Karine SIMBELIE, Francis SIMBILLE, Mario VISCA et Luc WIART.

Absent : Yves CHAPPAZ, Laura BECOT (pouvoir à Bruno FLEURY), Yves FLEURY et Nadine JAVION (pouvoir à Maxime LAMARQUE).

Effectif en exercice du conseil : 11.

Présents ou représentés : 9

Majorité absolue : 5.

Présidente de séance : Chrystelle MATHIS.

Secrétaire de séance : Mario VISCA.

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2025.
- Rapport n°2026-01 – Election du président de séance.
- Rapport n°2026-02 – Compte financier unique 2025.
- Rapport n°2026-03 – Affectation des résultats de l'exercice 2025.
- Rapport n°2026-04 – Budget 2026 – Décision modificative n°1.
- Rapport n°2026-05 – Taux d'imposition 2025.
- Rapport n°2026-06 – Ligne de trésorerie.
- Rapport n°2026-07 – APCP Auberge-cantine. - Cloture.
- Rapport n°2026-08 – Fiscalisation FDEE.
- Rapport n°2026-09 – Temps scolaire.
- Rapport n°2026-10 – Redevance de voirie.
- Rapport n°2026-11 – Demande de subvention auprès du conseil départemental département.

Secrétaire de séance : Mario VISCA est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2025 : le proces-verbal de la réunion du 14 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Rapport n°2026-01 Election du président de séance :

Monsieur le maire donne lecture de l'article L 2121.14 et de l'article L2121.21 du code général des collectivités territoriales dans lequel il est précisé que dans les séances où le compte financier du maire est débattu, le conseil municipal élit son président et qui indique que l'on procède au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou une présentation. Après que madame Chrystelle MATHIS, 2ème adjointe, s'est déclarée candidate, il est procédé au vote à bulletin secret.

Madame Chrystelle MATHIS, 2ème adjointe est élue, à l'unanimité présidente de séance de ce conseil municipal.

Rapport n°2026-02 – Compte financier unique 2025

Mr le maire présente le budget primitif du budget général de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte financier unique accompagné des états de développement de compte tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

B. FLEURY, maire s'étant retiré, le conseil municipal :

- après s'être fait présenter le budget primitif du budget général de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte financier unique accompagné des états de développement de compte tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.
- statuant sur l'exécution du budget 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare, à l'unanimité que le compte financier unique dressé pour l'exercice 2025 par monsieur le trésorier du SGC de TULLE et monsieur le maire, visé et certifié conforme par eux, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

Rapport n°2026-03 – Affectation des résultats :

Mr le maire présente les inscriptions budgétaires permettant l'affectation des résultats. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,
- compte tenu des restes à réaliser,

Dépenses	-299 136,18 €
Résultat 2025	77 496,98 €
Report 2024	12 200,52 €
Excédent cumulé	89 697,50 €

Investissement	
Recettes	144 577,82 €
Dépenses	-170 367,70 €
Résultat 2025	-25 789,88 €
Report 2024	-41 158,95 €
Résultat cumulé	-66 948,83 €

Affectation des résultats	
Résultat d'investissement	-66 948,83 €
Reste à réaliser en dépenses	-5 009,28 €
Reste à réaliser en recette	0,00 €
Solde des restes à réaliser	-5 009,28 €
Résultat	-71 958,11 €

Affectation en investissement qpte 1068	71 958,11 €
En report en fonctionnement qpte 002	17 739,39 €

- constatant que le compte financier unique 2025 présente :
 - un excédent cumulé de fonctionnement de 89 697,50 €
 - un déficit cumulé d'investissement de - 66 948,83 €
- décide d'affecter les résultats excédentaires comme suit :
 - au compte 002 de la section de fonctionnement : 17 739,39€ €.
 - au compte 1068 de la section d'investissement : 71 958,11€

Rapport n°2026-04 – Budget 2006 – Décision modificative n°1 :

Pour tenir compte des résultats de l'exercice 2025, le maire propose la décision modificative n°1 au budget 2026. Elle est approuvée à l'unanimité.

	INVESTISSEMENTS	BP	DM1	TOTAL
1068	Affectation du résultat 2024	0€	71 958,11€	71 958,11€
021	Vrt de la section de fonctionnement	60 000,00€	9 000,00€	69 000,00€
	TOTAL RECETTES	112 120,00€	80 958,11€	193 078,11€
21	Immobilisations	80 120,00€	14 009,28€	94 129,28€
001	Déficit 2025	0€	66 948,83€	66 948,83€
	TOTAL DÉPENSES	112 120,00€	80 958,11€	193 078,11€

	FONCTIONNEMENT	BP	DM1	TOTAL
781	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions.	0€	500,00€	500,00€
002	Excédent de fonctionnement reporté	0€	17 739,39€	17 739,39€
	TOTAL DES RECETTES	316 000,00€	18 239,39€	334 239,39€
60	Charges à caractère général	14 080,00€	1 500,00€	15 580,00€
61	Services extérieurs	42 000,00€	5 739,39€	47 739,39€
65	Autres charges de gestion	55 500,00€	500,00€	56 000,00€
739211	Tulle-agglo	30 000,00€	1 000,00€	31 000,00€
681	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0€	500,00€	500,00€
023	Virement vers la section d'investissement	60 000,00€	9 000,00€	69 000,00€
	TOTAL DES DÉPENSES	316 000,00€	18 239,39€	334 239,39€

Rapport n°2026-05 - Taux d'imposition 2026:

Monsieur le maire propose au conseil municipal de définir les taux d'imposition pour l'exercice 2026, identiques à ceux de 2025.

- Taxe d'habitation : 8,25 %.
- Foncier bâti : 30,35 %.
- Foncier non bâti : 61,56 %.

Le maintien des taux est approuvé à l'unanimité.

Rapport n°2026-06 – Ligne de trésorerie

Mr le maire propose au conseil l'autoriser à utiliser en tant que de besoin une ligne de trésorerie dans la limite de 44 000€ pour couvrir les dépenses d'investissement et de renouveler la convention avec le crédit agricole (jointe en annexe). Le conseil approuve à l'unanimité.

Rapport n°2026-07 – APCP Auberge-cantine :

Le présent rapport vise à présenter le bilan de consommation des crédits en 2025 et le report des crédits excédentaires sur le budget 2025 et l'ajustement de l'autorisation de programme et de crédits de paiement. Il est rappelé que le montant prévisionnel de l'opération était de 110 000€. Les crédits consommés au terme des travaux s'élèvent à 110 976€.

Le total des subventions reçues s'élève à 68 423,53€.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de clore l'APCP pour les travaux de la auberge-cantine.

Rapport n°2026-08 – Fiscalisation FDEE

Mr le maire propose au conseil d'accepter la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés de la somme fixée par la fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze (768€). Le conseil approuve à l'unanimité.

Rapport n°2026-09 – Temps scolaire :

Mr le maire propose au conseil de se prononcer en faveur du renouvellement de la dérogation sur le temps scolaire qui permet à celui-ci d'être établi sur 8 demi-journées. Le conseil approuve à l'unanimité.

Rapport n°2026-10 – Redevance de voirie :

Le conseil approuve à l'unanimité, de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications présents sur la commune soit :

- Artères aériennes : 65,49€/km au lieu de 64,87€/km.
- Artères souterraines : 49,11€/km au lieu de 48,65€/km
- Autres installations : 32,74€/m2 au lieu de 32,44€/m².

et propose qu'il soit autorisé à procéder au recouvrement correspondant pour chacun des opérateurs.

Rapport n°2026-11 – Demande de subvention au conseil départemental :

Dans le cadre du programme d'investissement 2026, le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter auprès du conseil départemental une subvention :

1°- Pour la réalisation des travaux énergétiques dans les logements situés au-dessus de la mairie (soit un montant total ht de 71 000€) :

- Chauffage-plomberie pour un montant de 47 000 €.
- Menuiserie (fenêtres, fenêtres de toit, porte) pour un montant de 24 000 €.

Ces travaux permettront le classement en C de ces trois logements (actuellement en E).

2° - Pour le changement de la commande électrique du fonctionnement des cloches et du remplacement du battant de la 2ème cloche (3 150€ ht).

Affaires diverses :

- Organisation de la tenue du bureau de vote pour les municipales.
- Tour de France du 12 juillet 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

A ORLIAC-DE-BAR, le 6 février 2026

Le maire
Bruno FLEURY

Le secrétaire de séance
Mario VISCA